

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019 à 19 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur POSTIAUX (excusé).

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur BOUKHECHAM à Monsieur AYME
- Madame JUNG à Monsieur HANNON
- Monsieur VILLEVIEILLE à Madame CADVILLE

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Avril 2019.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : Madame JUNG indique que lors du vote des subventions aux Associations elle avait voté contre la subvention à la Société de Chasse. Elle souhaiterait que cela apparaisse au Procès-Verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR :

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES ECOLES POUR L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations des écoles les subventions dont les montants et les votes sont indiqués ci-dessous :

ECOLES	Montant sollicité	Montant proposé	Montant voté
Les Amis de l'Ecole Victor Hugo	6000 €	2094,75 €	2094,75 €
Les Amis de l'Ecole Jules Ferry	7240 €	2579,25 €	2579,25 €
Coopérative Ecole Charles Péguy	3000 €	1382,25 €	1382,25 €
Coopérative école Paul Claudel	1350 €	1350,00 €	1350,00 €
Association NUNC DANCE ACADEMY	3000 €	2000,00 €	2000,00 €

2 – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MAISON FAMILIALE ET RURALE » EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec l'association « Maison Familiale et Rurale » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE ET MAISON DE L'ENFANCE (Périscolaire matin et soir, mercredi et vacances scolaires)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la Maison de l'Enfance, tel qu'il est présenté et indique que celui-ci sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

4 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2018 POUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le rapporteur entendu, prend acte du rapport annuel pour l'exercice 2018, présenté par la SARL « FALEX » pour la gestion de l'exploitation du restaurant du Village de Vacances du Hameau de la Baume.

5 – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De porter l'avance de trésorerie non budgétaire du budget principal de la commune au budget annexe du Village de Vacances de la Baume de 50 000€ à 65 000 €.
- De prévoir le remboursement de cette avance sur une période de trois ans comme suit :
 - ✓ 15 000 € avant le 31 décembre 2019
 - ✓ 25 000 € avant le 31 décembre 2020
 - ✓ 25 000 € avant le 31 décembre 2021

6 – DENOMINATION ET NUMEROTATION D'UNE RUE SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DIVERSES LA ROQUE II

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nom attribué à la nouvelle voie communale : « Rue Léonard de Vinci » et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la numérotation de cette rue.

7 – INSTAURATION DE LA PALETTE DE COULEURS DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration d'une palette de couleurs afin d'assurer une cohérence de tons sur une même façade, lors des travaux de ravalement sur le territoire communal de La Roque d'Anthéron.

8 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 4 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE et HANNON) adopte les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessous, pour la Commune :

Création :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2e classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM Principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30h)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet (30h et 28h)
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste de technicien principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 1ere classe à temps complet

Suppression :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet
 - 1 poste d'ATSEM Principal 2nde classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste de technicien principal 2eme classe à temps complet
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet
- .../...

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 juin 2019

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS